



Madame, Monsieur,

La loi impose aux établissements scolaires la mise en œuvre d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs et aux risques d'attentat/intrusion.**

Un risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens ou à l'environnement. Il provoque une situation de crise et la mobilisation de moyens de secours exceptionnels.

Il s'agit à la fois :

- De donner aux élèves de manière simple les règles élémentaires à observer.
- De contribuer à l'éducation à la sécurité.
- D'examiner dans le cadre scolaire les risques et d'y apporter des réponses à la mesure des moyens de l'établissement.

Vous recevrez un SMS à chacun de ces exercices

Vous trouverez au dos les consignes à adopter en cas de risque majeur, merci de les conserver, vous pourrez les retrouver également sur le site internet de l'école.

Karine OUISSE